

Si, cependant, les associés le désirent, ils pourront en particulier avec leur confesseur, prendre le 2ème degré de tempérance; c'est-à-dire pas de boissons fortes, ou même la tempérance totale.

PRATIQUES DE LA LIGUE

1. *Après la prière du matin, les associés offriront leurs actions au Cœur de Jésus en disant : "Cœur de Jésus, je vous offre mes actions par le Cœur immaculée de Marie, en réparation de mes offenses et aux intentions de votre divin Cœur.*
2. *Ils diront un Pater, un Ave et trois Gloria Patri pour réparer les blasphèmes.*
3. *Ils assisteront fidèlement à la réunion du mois à l'église.*

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour devenir membre de la Ligue il faut :

1. Avoir son nom inscrit sur le registre de la société.
2. Recevoir un billet d'admission qui est le programme de la Ligue.

M.....a été reçu dans la Ligue le.....18.....

Le Directeur.

EXPLICATION DES PROMESSES DE LA LIGUE

PREMIÈRE PROMESSE :

COMMUNIER AU MOINS QUATRE FOIS L'AN.

Quatre communions seulement par année, c'est bien peu.

Soit, mais commencez par là d'abord, plus tard quand vous aurez éprouvé les bons effets de la communion, vous désirerez la recevoir plus souvent, chaque mois par exemple, et tout n'en sera que mieux.

Est-il nécessaire de se mettre en société pour promettre quatre communions par année ?

Pour promettre, non ; pour tenir votre promesse, oui c'est nécessaire ou du moins fort utile. Soyez franc ; quand vous avez promis à votre confesseur à Pâques, d'aller communier souvent, étiez-vous sincère ? Oui. Avez-vous tenu votre promesse ? Non. Pourquoi cela ? Par pure négligence et oubli, voilà quelle sera votre réponse. La Ligue vous offrira précisément le moyen de ne pas vous négliger en un point si important. Elle vous avertira quand le temps des communions approchera, elle vous donnera un jour spécial pour vous confesser, elle